

Pour des Québécoises et des Québécois plus actifs

Table sur le mode de vie physiquement actif

DOCUMENT CONSTITUTIF

Mise à jour : juin 2017



Table des matières

Mise en contexte	3
Intégrer le changement pour des Québécois et des Québécois plus actifs	3
Des réseaux et des priorités en pleine évolution	3
De nombreux leviers disponibles	4
Un appel à la concertation renouvelé	4
Une vision d'un mode de vie physiquement actif	5
Se concerter pour assurer une complémentarité et une cohérence des actions	5
Les modalités de fonctionnement de la TMVPA.....	6
I. Mission et objectifs	6
II. Composition	6
III. Présidence	8
IV. Équipe de soutien	8
V. Comités de travail	8
VI. Fonctionnement - Dispositions générales	9

Mise en contexte

Depuis quelques années déjà, de nombreux efforts sont investis dans la promotion des saines habitudes de vie, dont le mode de vie physiquement actif (MVPA). Plusieurs leviers de développement sont désormais disponibles dans ce secteur d'intervention. Ces leviers contribuent à l'émergence de nombreux projets, à la création de nouvelles organisations ou encore à intéresser des acteurs non traditionnels au développement du MVPA. Il s'avère cependant impératif de tout mettre en œuvre pour maximiser les retombées des efforts déployés.

C'est dans cette perspective que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, devenu ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, – secteur sport, activité physique et loisir (MEES-SLS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont entrepris un exercice de réflexion stratégique spécifique à la promotion du MVPA et à la mise en place d'environnements y étant favorables. Pour ce faire, une analyse des ancrages gouvernementaux, interministériels et ministériels de même que des leviers de développement intersectoriels et sectoriels a été réalisée.

Ce processus a mené le MEES-SLS et le MSSS à définir une vision commune de l'intervention gouvernementale en matière de MVPA. Vision certes perfectible et limitée qui gagnera à être bonifiée ultérieurement par d'autres partenaires contribuant au développement de ce domaine d'intervention. Mais au-delà de tout, l'exercice de réflexion réalisé a mis en lumière la nécessité de concerter de façon continue les acteurs nationaux ayant une incidence sur le développement du MVPA. En 2011, le MEES-SLS et le MSSS ont ainsi convenu de mettre en place un espace de concertation intersectoriel permanent.

Le présent document expose donc les fondements sur lesquels s'est appuyée la mise en place dudit espace de concertation ainsi que ses modalités de fonctionnement qui ont été révisées lors de l'exercice de réflexion stratégique 2016-2017.

Intégrer le changement pour des Québécoises et des Québécois plus actifs

Des réseaux et des priorités en pleine évolution

Au cours des dernières années, plusieurs secteurs d'intervention gouvernementale et non gouvernementale ayant un intérêt ou une influence pour la promotion, l'adoption et le maintien d'un MVPA auprès de diverses clientèles ont subi de profondes mutations. C'est le cas du réseau de la santé et des services sociaux qui a pris le virage de l'approche populationnelle et a aussi procédé à l'intégration des différents établissements et de leur mission à l'échelle locale. Le réseau de l'éducation a mis de l'avant une réforme pédagogique majeure qui structure davantage l'intervention intersectorielle ciblant les jeunes, la persévérance et la réussite scolaire. Le monde du sport vise le développement sain et optimal des athlètes, celui du loisir souhaite développer davantage les activités de plein air. Le secteur des transports vise, notamment, la croissance des modes de transport alternatifs à l'automobile, dont les

déplacements actifs. Les acteurs du milieu municipal font de la création d'environnements favorisant l'adoption et le maintien des saines habitudes de vie une condition à l'amélioration de la qualité de vie de la population. La reconnaissance de l'impact du développement moteur, par la pratique d'activités physiques et le jeu, comme une dimension essentielle au développement global des enfants invite plus que jamais à une modulation de l'intervention dans le milieu de la petite enfance et des services de garde. Parallèlement, les préoccupations environnementales sont des plus favorables aux modes de transport durables et à l'aménagement de proximité. De plus, les employeurs du Québec sont de plus en plus soucieux d'offrir des environnements de travail sains, stimulants et conviviaux à leurs employés. On le constate, l'activité physique n'est pas associée qu'à la santé, mais bien à divers éléments de mieux-être, tels, les habiletés cognitives et la réussite scolaire, les compétences sociales, le bien-être psychologique et la santé mentale, etc.

De nombreux leviers disponibles

Durant la transformation des réseaux, de nombreuses initiatives gouvernementales ayant aussi une incidence sur le développement du MVPA ont vu le jour. Pensons par exemple au Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir*, à la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*, à la stratégie *L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*, qui laissent une place importante aux activités parascolaires, à la mise en place du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, au *Fonds Québec en forme*, au lancement de la *Norme Entreprise en santé*, à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et plusieurs autres. Les opportunités ainsi créées s'ajoutent aux mesures existantes comme le *programme gouvernemental Kino-Québec*.

Un appel à la concertation renouvelé

La mise en œuvre de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir *Au Québec, on bouge!* (PAPSL) et de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), ainsi que les plans d'action s'y rattachant prendront appui sur l'implication et la concertation des acteurs locaux, régionaux et nationaux ainsi que les partenariats entre les organisations qui sont, d'ores et déjà, des acquis inestimables. Leurs mises en application reposeront également sur la compatibilité avec les autres politiques gouvernementales de même que sur une concertation des partenaires de la prévention qui travaille en cohérence et en synergie. Ces Politiques appellent à une meilleure collaboration intersectorielle de même qu'à une cohérence et une complémentarité des actions.

Une vision d'un mode de vie physiquement actif

Tel qu'indiqué en introduction, c'est dans cette perspective que les partenaires de la TMVPA ont actualisé leur énoncé de vision.

Énoncé de vision (révisé en mars 2017)

« D'ici 2027, le Québec sera un modèle de société physiquement active. »

Lors de la mise en place de la TMVPA, le MEES-SLS et le MSSS avaient également convenu de la nécessité de pousser la réflexion avec des partenaires nationaux du milieu visant à se doter d'une vision québécoise du MVPA. Au cours de dernières années, les membres de la TMVPA ont ainsi réalisé un travail collectif pour élaborer la vision québécoise d'un mode de vie physiquement actif. Cette vision, à laquelle se rallient des personnes et des organisations de différents milieux, contribuera à assurer la synergie des actions en vue de constituer une sorte de front commun visant à ajouter du mouvement au quotidien de chaque Québécois et à hisser le mode de vie physiquement actif au rang de norme sociale.

Se concerter pour assurer une complémentarité et une cohérence des actions

Depuis 2011, outre le besoin de se doter d'une vision québécoise du MVPA, la réflexion réalisée par le MEES-SLS et le MSSS a confirmé la nécessité de renforcer la concertation au niveau des partenaires nationaux. Le positionnement prioritaire des habitudes de vie de même que les nombreux leviers de développement disponibles stimulent comme jamais auparavant le développement de l'intervention en matière de MVPA. La TMVPA reste un espace qui permet aux acteurs du MVPA d'échanger facilement et de façon continue l'information sur les projets qu'ils développent ou sur l'évolution des actions qu'ils déploient, sans quoi divers problèmes peuvent émerger ou être anticipés. On pense notamment à la multiplication des demandes dirigées vers les organismes subventionnaires ou encore au développement d'une culture de compétition plutôt que de collaboration entre les promoteurs de projets. Problèmes minant potentiellement l'efficacité et la cohérence des efforts investis. Pour cela, le MEES-SLS et le MSSS ont assuré, au cours des dernières années, le soutien et le maintien d'une table de concertation intersectorielle permanente spécifique au MVPA.

À cet égard, la TMPVA représente toujours une opportunité de :

- favoriser un dialogue ouvert avec les principaux acteurs du secteur;
- dynamiser l'action intersectorielle nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de MVPA;
- optimiser l'efficacité des actions et des projets déployés;
- atteindre des cibles communes par la planification et la mise en œuvre de projets conjoints prometteurs.

Les modalités de fonctionnement de la TMPVA

I. Mission et objectifs

La Table sur le mode de vie physiquement actif a pour mission de mobiliser des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui contribuent au MVPA au sein de la population afin d'assurer une concertation et une cohérence des actions.

Les **objectifs** de cette Table sont de:

- Développer une culture collaborative;
- Optimiser la retombée des actions;
- Assurer la cohérence des actions gouvernementales et non gouvernementales.

II. Composition

La composition de la TMVPA s'appuie sur l'analyse des divers ancrages stratégiques et des leviers de développement. Par souci d'efficacité, le nombre maximal de membres est fixé à trente-cinq (35) en excluant la présidence. Les membres sont répartis selon les catégories suivantes :

- organismes gouvernementaux et institutionnels;
- organismes non gouvernementaux à participation gouvernementale, c'est-à-dire auxquels des représentants gouvernementaux sont des administrateurs;
- organismes non gouvernementaux.

Les membres sollicités représentent tous des organisations nationales ou à rayonnement provincial dont la préoccupation première ou la mission est en lien étroit avec le MVPA. Il est également suggéré que la composition évolue selon la volonté des membres de la Table et en fonction des critères de présences.

Les membres sont (33 membres) :

Membres gouvernementaux et institutionnels (9)

1. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
2. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, secteur du loisir, activité physique et sport
3. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, secteur de l'éducation
4. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche
5. Ministère de la Famille
6. Ministère de la Santé et des Services sociaux
7. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

8. Faculté d'éducation physique de l'Université de Sherbrooke (représentant des milieux d'enseignement supérieur)
9. Secrétariat à la Jeunesse

Organismes non gouvernementaux avec implication gouvernementale (2)

10. Accompagnement des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie
11. Québec en Forme

Organismes non gouvernementaux (21)

12. Association québécoise du loisir municipal
13. Association des centres de la petite enfance du Québec
14. Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
15. Avenir d'enfants
16. Carrefour action municipale et famille
17. Conseil québécois du loisir
18. Égale action
19. FADOQ
20. Fédération des comités de parents
21. Fédération des commissions scolaires du Québec
22. Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec
23. Fédération des kinésiologues du Québec
24. Fillactive
25. Groupe entreprise en santé
26. Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport
27. Réseau du sport étudiant du Québec
28. Réseau québécois de Villes et Villages en santé
29. Sports Québec
30. Société des établissements de plein air du Québec
31. Union des municipalités du Québec
32. Vélo Québec
33. Vivre en ville

a) Politique d'accueil et de remplacement d'un membre

- Nombre limité de participants à 35 membres maximum.
- Après trois absences sur une période d'une année, le membre recevra un appel de la présidence afin qu'il confirme son intérêt à poursuivre son implication au sein de la Table;
- Un membre exclu peut faire une demande afin de réintégrer la Table.
- Les nouveaux membres font une demande écrite auprès de la présidence ou d'un membre de l'équipe de soutien en présentant comment leur organisme représente un apport nouveau ou complémentaire permettant l'atteinte de la mission et des objectifs de la Table ;

- Le traitement des demandes sera fait par ordre chronologique (selon l'ordre de dépôt des demandes).
- L'intégration d'un nouveau membre est approuvée par les membres de la Table suivant la règle de la majorité.

b) Représentation des organisations membres

Pour chacune des organisations, un siège avec droit de vote est attribué. Tous les membres doivent être représentés par un gestionnaire ou un dirigeant. Aucun droit de substitution n'est alloué, cependant des observateurs sans droit de vote sont permis selon les besoins des membres.

c) Responsabilités des membres

- Participer aux rencontres de la Table;
- Partager de l'information et diffuser de l'information dans leur organisation et au sein de leur réseau;
- Contribuer à la mise en œuvre des travaux de la Table et de ses comités;
- Collaborer activement aux actions identifiées par les membres.

d) Règle de gestion de conflits d'intérêts potentiels

Dans le but de préserver l'objectivité et la crédibilité de la Table, les membres déclarent, dès le début de leur implication, tout intérêt potentiel qui pourrait affecter ou être raisonnablement perçu comme pouvant affecter leur objectivité ou leur indépendance. Ils seront tenus de divulguer tout nouvel intérêt qui surviendrait en cours de mandat.

III. Présidence

Afin d'assurer une adhésion de l'ensemble des membres, la présidence sera assurée par une personne indépendante, c'est-à-dire n'étant pas un employé ou un administrateur d'une organisation de la Table. Le candidat, en plus de jouir d'un certain niveau de notoriété publique, est reconnu pour ses habiletés de leadership, de concertation, de communication et sa connaissance du domaine de l'activité physique et du sport. La nomination de la présidence se fait conjointement entre le MEES-SLS et le MSSS.

IV. Équipe de soutien

Un expert de contenu du MEES-SLS et un du MSSS appuient la présidence dans la réalisation de la mission et des objectifs de la Table et des activités afférentes.

V. Comités de travail

La Table peut mettre en place des comités de travail ponctuels ou permanents sur des thématiques prioritaires ou spécifiques se rapportant à l'objectif général ou au mandat de la Table. Ces comités ont des

mandats précis. Chaque comité de travail identifie un responsable qui encadre les travaux du comité et assure le suivi auprès de la Table. Il peut être assisté d'un professionnel de son organisation pour la réalisation des travaux dudit comité.

Dispositions de fonctionnement

a) Mise en place :

- **La Table doit approuver la mise en place de tous les comités.**

b) Compositions des comités

▪ Membres :

- Tous les membres qui souhaitent contribuer aux travaux d'un comité de travail manifestent leur intérêt lors de la mise en place du comité. Ils confirment ainsi leur participation au groupe de travail;
- Les membres de la Table peuvent être représentés sur un comité de travail par un expert de contenu ou professionnel de leur organisation.

▪ Non membres

- Les membres de la Table peuvent proposer la participation d'organisations non membres.

▪ Mandat, livrables et échéanciers :

- Le mandat de chaque comité est approuvé par la Table.
- Le mandat de chaque comité thématique doit, notamment :
 - être en lien avec les priorités communes identifiées;
 - s'inscrire dans une perspective de complémentarité avec les travaux réalisés dans le cadre d'un autre espace de concertation.
 - favoriser l'atteinte des objectifs de la TMVPA.
- Lorsque la mise en place d'un groupe de travail est approuvée par la Table, les membres de la Table qui y siègent rédigent le mandat, les livrables et l'échéancier des travaux.

VI. Fonctionnement – dispositions générales

a. Volume de rencontres

Quatre rencontres annuelles sont prévues.

b. Financement

Le MEES-SLS et le MSSS soutiendront financièrement la mise en place de la Table, son fonctionnement, ses travaux dont la mise en œuvre de son plan d'action. D'autres partenaires pourront aussi y contribuer.